



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2025

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête mensuelle de branches, dans l'industrie  
extractive et manufacturière hors agro-alimentaire  
(EMB)**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête mensuelle de branches, dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire (EMB)
-----------------------	--

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>Les entreprises, au sens unité légale, figurant dans le champ statistique de l'EMB répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- elles sont situées en France, y compris départements-régions d'outremer ;</li><li>- elles exercent au moins une activité industrielle manufacturière (hors industries agro-alimentaires) ou extractive, que celle-ci soit principale ou secondaire ;</li><li>- elles ont plus de 20 salariés ou réalisent plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires dans au moins une de ces branches d'activité.</li></ul> <p>Chaque entreprise sélectionnée pour répondre à l'EMB est questionnée sur un ensemble des produits industriels qu'elle fabrique.</p>
Champ géographique	France entière, y compris Départements-Régions d'Outre Mer (DROM)

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	<p>Enquête mensuelle de branche « MOIS » « ANNEE »</p> <p>Les paramètres MOIS et ANNEE indiquent le mois de référence sur lequel porte l'enquête.</p>
URL de consultation du	Les questionnaires sont personnalisés en fonction de l'entreprise enquêtée. Ils sont dématérialisés et accessibles sur le portail

questionnaire	Coltrane de réponse aux enquêtes 'entreprises' de l'INSEE.
Objectifs	<p>L'enquête mensuelle de branche (EMB) répond à un impératif européen et national de disposer d'une information statistique précoce (environ 40 jours après la fin de chaque mois) sur l'activité dans l'industrie. Elle s'inscrit dans la thématique des statistiques conjoncturelles européennes d'entreprises, définie par le règlement européen European Business Statistics (EBS) n°2019/2152, dit règlement « EBS ».</p> <p>Ainsi, l'EMB permet de calculer les indices de la production industrielle (IPI). Cette statistique permet de suivre l'évolution mensuelle de l'activité productive des entreprises en France. Elle représente à ce titre une information primordiale pour le suivi du cycle conjoncturel en France et l'identification de points de retournement du cycle économique à un stade précoce, parallèlement ou en association avec d'autres grands indicateurs macro-économiques.</p> <p>Elle est également une des sources utilisées pour l'élaboration des comptes nationaux trimestriels ou de prévisions macroéconomiques (via le calcul des indices de production industrielle).</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le thème du questionnaire est la mesure de l'évolution des volumes de production industrielle réalisés en France au cours du mois de référence. Pour cela, l'EMB interroge un échantillon d'entreprises sur une variété de produits industriels témoins participant au suivi de la production industrielle. Ainsi, une entreprise échantillonnée doit indiquer, pour le mois de référence considéré et les seuls produits témoins suivis dans l'enquête, les quantités produites ou livrées, les heures travaillées ou encore le montant des facturations associées à ces produits.</p> <p>Les questionnaires peuvent être revus chaque année à la marge pour tenir compte de l'évolution des nomenclatures de production communautaire et de la production des entreprises.</p>
Historique	L'enquête mensuelle de branches existe depuis les années 1950 et permet de construire l'indice de la production industrielle qui est un indicateur essentiel pour mesurer de façon précoce l'évolution de l'activité économique.
Faits marquants précédentes éditions	Depuis 2000, l'EMB a évolué essentiellement à l'occasion des changements de base successifs de l'indice de la production

industrielle (IPI base 2010, 2015 et 2021). Ainsi :

- En 2013, le questionnaire d'enquête a été allégé de l'interrogation sur les commandes suite à la décision d'Eurostat de supprimer cette obligation et à la décision de l'Insee de réduire la charge statistique pesant sur les entreprises. Par ailleurs, fin 2012, le Département des statistiques de court terme (DSCT) de l'Insee s'est engagé dans une importante démarche de normalisation des enquêtes vis-à-vis des organismes professionnels agréés, à qui l'Insee délègue la collecte de l'EMB pour quelques branches spécifiques (cf. infra). Cette démarche a été motivée par la refonte de la chaîne de traitement de l'indice de la production industrielle (IPI) et par l'application du cadre du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. L'objectif visé était de recentrer le contenu des enquêtes déléguées sur les produits et variables utiles à l'IPI pour les rendre conformes aux principes établis pour la conception des enquêtes directes. In fine, les enquêtes de 7 organismes ont été reprises en gestion directe par l'Insee en 2014. Actuellement, l'essentiel de la collecte est réalisée par l'Insee mais 5 organismes continuent de réaliser la collecte sur une liste de branches bien précise : Copacel (Industriels des Cartons, Papiers et Celluloses), A3M (Alliance des Minerais, Minéraux & Métaux), FFTB (Fédération Française des Tuiles & Briques), Francéclat (Comité professionnel de développement économique au service des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table.), Unicem (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

- Lors du changement de base 2015, une évolution méthodologique a été mise en place avec l'instauration d'une revue annuelle des produits. Ainsi, tous les ans un septième des branches enquêtées dans l'EMB sont passées en revue afin d'améliorer la qualité de la mesure de la production de ces branches. Cette revoyure permet, par exemple, de s'assurer que les produits suivis pour chacune de ces branches sont suffisamment représentatifs de l'activité de ces branches, que l'activité de chacune de ces branches reste suffisamment importante en France pour qu'il soit toujours légitime de la suivre ou encore que le taux de réponse des entreprises dans ces branches reste suffisant pour avoir une information de bonne qualité. En outre, cette mise à jour annuelle permet de mieux adapter le suivi des branches aux évolutions économiques ou techniques, en incluant aux indices des produits industriels nouveaux, ou bien en supprimant des produits dont la production est devenue très faible. Cette revoyure est aussi l'occasion de rationaliser les questionnaires des branches passées en revue en regroupant des produits de la branche qui auparavant étaient enquêtés séparément en un seul, afin d'alléger la charge des entreprises. Avant le changement de base 2015, l'ensemble des produits étaient revus en une fois tous les 5 ans.

	<p>- Lors du changement de base 2021, hormis le changement d'année de référence qui n'avait pas eu lieu depuis 6 ans, la plupart des modifications apportées à l'enquête ont été mineures. Fin 2023, la méthode d'échantillonnage a été améliorée pour le tirage de l'EMB portant sur 2024 : une nouvelle méthode a été mise en oeuvre afin d'améliorer la précision de la mesure de l'IPI pour certaines branches, pour lesquelles des entreprises peu influentes (car peu contributrices à l'évolution de la production de la branche) et à la production très volatile ont été exclues.</p>
<p>Concertation</p>	<p>Au niveau européen, des concertations sont menées dans le cadre de groupes de travail européens sur les indicateurs conjoncturels coordonnés par Eurostat.</p> <p>Par ailleurs, au niveau national, tous les ans une réunion est organisée en fin d'année avec un ensemble d'organisations syndicales et de fédérations professionnelles afin de leur exposer les évolutions à venir de l'enquête et recueillir leurs attentes ou interrogations sur l'enquête. Cette concertation est commune avec celle menée pour l'enquête annuelle de production (EAP) et pour les enquêtes permettant de calculer les indices de prix de production (IPP).</p>
<p>Origine de la demande</p>	<p>L'EMB répond à une demande nationale forte d'informations rapides et robustes sur l'état de l'activité économique. Ses résultats permettent notamment d'éclairer le débat public sur l'activité des entreprises industrielles et alimente les analyses des conjoncturistes.</p> <p>Au niveau européen, les statistiques obtenues à partir de l'EMB permettent de répondre aux obligations du règlement EBS (cf. Objectifs).</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>L'EMB, via le calcul de l'IPI, permet à la fois de disposer rapidement (moins de 40 jours) d'informations directes sur l'état de l'activité industrielle mais également d'alimenter d'autres indicateurs statistiques importants, tels les comptes nationaux qui calculent le PIB trimestriel et annuel (compte provisoire). Elle utilise l'enquête annuelle de production (EAP) pour le tirage d'échantillon. Une enquête proche de l'EMB est menée par le service statistique du ministère de l'agriculture afin de mesurer l'activité productive des industries agro-alimentaires (IAA): l'enquête mensuelle de production dans les IAA (EMP).</p> <p>Au niveau européen, l'IPI fait partie des PEEI (Principaux Indicateurs Économiques Européens) qui sont un ensemble de 26</p>

	<p>indicateurs jugés essentiels par la commission européenne pour surveiller l'économie de l'UE et de la zone euro.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'IPI :  <a href="https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1646/description">https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1646/description</a>.</p>
Extensions géographiques	L'EMB couvre les 18 régions françaises (y compris DROM).
Utilisateurs	<p>Ces statistiques ont de très nombreux utilisateurs. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elles sont réutilisées dans de nombreuses autres productions du système statistique public (SSP), tels que les comptes nationaux chargés de calculer le PIB, et dans les prévisions économiques de la direction générale du Trésor qui alimentent les projets de loi des finances ;</li> <li>- elles alimentent l'analyse conjoncturelle et les études économiques, à l'Insee comme en dehors (autres administrations, institutions économiques, banques...)</li> <li>- elles servent également à des utilisateurs externes tels que les fédérations professionnelles de l'industrie pour suivre l'activité des branches qu'elles représentent.</li> </ul>

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	Les entreprises interrogées sur leur production du mois M doivent répondre à l'enquête au début du mois M+1.
Mode de collecte	L'enquête est réalisée mensuellement par Internet à partir du portail de réponse Coltrane. Une notice explicative est accessible à partir du portail. L'entreprise reçoit par courrier ou par courriel un code d'accès et un mot de passe afin de s'identifier.
Comitologie	Des comités de suivi internes à l'Insee, associant la division Indicateurs conjoncturels d'activité (ICA), le Service national des statistiques d'entreprises à Caen et l'équipe informatique, se

	réunissent plusieurs fois par an.
Contraintes pour l'enquêté	<p>Le questionnaire est personnalisé : chaque entreprise est interrogée sur un ensemble de produits que l'Insee sait qu'elle produit. L'enquête portant sur le mois M est mise à disposition des entreprises au début du mois M+1. Deux relances (autour des 8 et 15 du mois) sont effectuées au cours du mois M+1 pour les entreprises non répondantes et celles-ci peuvent également être contactées par courriel ou par téléphone.</p> <p>Les temps de réponse médian et moyen à l'enquête sont respectivement de 10 et 24 minutes.</p>
Coût de l'enquête	<p>Les moyens humains consacrés à l'enquête et à la production des indices de productions industriels représentent 4 ETP en cadres A (conception, suivi et calcul) et 20 ETP en cadres B et C (collecte, apurement et analyse des données).</p> <p>Les coûts informatiques sont de un ETP A.</p>
Organisme collecteur	Insee - DR de Normandie - Service des statistiques nationales d'entreprises (SSNE) ; 5 organismes professionnels partenaires : Copacel (Industriels des Cartons, Papiers et Celluloses), A3M (Alliance des Minerais, Minéraux & Métaux), FFTB (Fédération Française des Tuiles & Briques), Francéclat (Comité professionnel de développement économique au service des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table.), Unicem (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).
Plan de sondage	<p>La base de sondage pour l'année N est construite à partir des résultats de l'enquête annuelle de production de l'année N-2 (EAP N-2). Elle est constituée en pratique des croisements « unité légale*produit industriel » identifiés par l'EAP N-2.</p> <p>Le tirage est réalisé produit par produit. Pour l'essentiel des produits, on sélectionne les entreprises de manière à atteindre un taux de couverture prédéfini minimal (généralement de l'ordre de 70 %).</p> <p>Une évolution a eu lieu à partir de 2016 avec la mise en place d'un tirage aléatoire stratifié sur les produits fabriqués par un grand nombre d'entreprises. À moyen terme, des réflexions seront menées sur le plan de sondage pour améliorer la précision des indices aux niveaux les plus agrégés tout en garantissant une qualité suffisante aux niveaux les plus fins.</p>

	Le taux de réponse à l'EMB est d'environ 90% tous les mois.
Taille de l'échantillon	de 4 500 à 5 000 unités légales selon l'année

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Partenariat sur les enquêtes dites déléguées à des organismes professionnels agréés (Copacel, A3M, FFTB, Francéclat, Unicem).
Date prévisionnelle de la première publication	Il s'agit d'une enquête récurrente. L'exploitation des données et la publication de type « Informations rapides » est réalisée chaque mois, au début de M+2. Les dernières éditions de ces « Informations rapides » sont consultables sur le site de l'Insee à partir de l'adresse <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&amp;theme=30&amp;conjoncture=3">https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&amp;theme=30&amp;conjoncture=3</a>